

SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DE SACY-LE-GRAND

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 19 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf novembre à dix-huit heures,
Les membres du Comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Bruno Mathé de Sacy-Le-Grand.

Assistaient à cette réunion :

Madame Yvelise BACOT ; Messieurs Raoul CUGNIERE, André VANTOMME, Roger MENN, Michel DELMAS, Gérard DECORDE, Maurice RABEUF, Claude CWIKLINSKI, Jean-Pierre WRZACHOL, José DROUART, Jacky DOUBLET ; délégués titulaires ;

Madame Nicole DIMINO ; Messieurs Lionel KOSIAK, Jean-Luc PARIS, Joseph SANGUINETTE ; délégués suppléants ;

Absents excusés :

Messieurs Laurent LEFEBVRE, Jean-Louis AUBRY.

Assistaient également à cette réunion :

**Madame Stéphanie CHAUMET,
Monsieur Michel COLLETTE, Maire de Saint Martin Longueau,
Monsieur Jean ROUSSELOT Ingénieur Territorial.**

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé et signé par les membres présents.

I – INDEMNITÉ AU RECEVEUR :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

- Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat;

- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs de Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux;

Décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil ;
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an ;
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Marc HELLEN.

II-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT ET DE L'EUROPE POUR L'ANIMATION NATURA 2000 – ANNÉE 2015 :

Dans le cadre de son animation 2015 le Syndicat Mixte des Marais de Sacy sollicite des fonds auprès de l'Etat et de l'Union Européenne par le biais du programme Natura 2000.

A la suite de la prise de connaissance de la demande de subvention, le Comité Syndical approuve le projet et le plan de financement comprenant une demande de subvention à hauteur de 33 091,49 €.

De plus, il autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant cette demande.

III -DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR L'ANIMATION – ANNÉE 2015

Dans le cadre de son animation 2015 le Syndicat Mixte des Marais de Sacy pourvoit un poste d'ingénieur zones humides pour un montant global de 42 000 €. Pour ce faire les financements seront assurés par l'Etat et l'Europe via le programme Natura 2000, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

De ce fait, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy sollicite une subvention aux taux les meilleurs auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour ce projet.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie aux taux les meilleurs. De plus, il autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces concernant cette demande.

IV- DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE - EXPÉRIMENTATION DE GESTION DES MARAIS DE SACY PAR LE BUFFLES D'EAU :

Le grand effort de restauration de nombreux sites sur le Marais (déboisement, fauche, rétablissement de mares...) à pousser le Syndicat à réfléchir sur la pérennité de ces actions et sur l'entretien global de ce site à enjeu fort. Il a donc été décidé de mettre en œuvre un projet d'entretien à l'échelle du Marais de Sacy.

Afin de mettre en place une gestion cohérente des habitats, le pâturage tournant semble être la solution la plus pérenne et la plus efficiente. Ainsi, dans le cadre de la protection des marais de Sacy et de la gestion des habitats, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy a mis en place une expérimentation de pâturage par le buffle d'eau. Pour continuer de mener à bien cette expérimentation, des enveloppes annuelles de fonctionnement seront sollicitées auprès des partenaires financiers. Pour l'année 2015 (1^{er} Janvier au 31 Décembre) la première enveloppe est évaluée à 7 000€ TTC. Les financements seront assurés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Général de l'Oise et le Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

Pour mener à bien son projet, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy sollicite l'Agence de l'Eau Seine Normandie, à hauteur de 40% du montant prévisionnel soit 2 800 € pour cette partie fonctionnement.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical autorise le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie aux taux les meilleurs et à signer toutes les pièces concernant ce projet.

V- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE - EXPÉRIMENTATION DE GESTION DES MARAIS DE SACY PAR LE BUFFLES D'EAU :

Le grand effort de restauration de nombreux sites sur le Marais (déboisement, fauche, rétablissement de mares...) à pousser le Syndicat à réfléchir sur la pérennité de ces actions et sur l'entretien global de ce site à enjeu fort. Il a donc été décidé de mettre en œuvre un projet d'entretien à l'échelle du Marais de Sacy.

Afin de mettre en place une gestion cohérente des habitats, le pâturage tournant semble être la solution la plus pérenne et la plus efficiente. Ainsi, dans le cadre de la protection des marais de Sacy et de la gestion des habitats, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy a mis en place, en 2013, une expérimentation de pâturage par le buffle d'eau. Pour continuer de mener à bien cette expérimentation, des enveloppes annuelles de fonctionnement seront sollicitées auprès des partenaires financiers. Pour l'année 2015 (1^{er} Janvier au 31 Décembre) l'enveloppe est évaluée à 7 000€ TTC. Les financements seront assurés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Général de l'Oise et le Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

Pour mener à bien son projet, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy sollicite le Conseil Général de l'Oise, à hauteur de 40% du montant prévisionnel soit 2 800 € pour cette partie fonctionnement.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical valide le projet et autorise le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Général de l'Oise aux taux les meilleurs et à signer toutes les pièces concernant ce projet.

VI- CONTRATS GARDIEN DE TROUPEAU :

Le Conseil Syndical à l'unanimité :

- Décide de reconduire l'embauche de gardien de troupeau, pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2015 à Monsieur David GUÉNIN et Mademoiselle Mélanie GAUDELET ;
- Percevront chacun au titre des fonctions, une indemnité accessoire forfaitaire annuelle égale à 1100 euros ;
- Les crédits seront inscrits chaque années au budget du Syndicat ;
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches consécutives à cette décision et à signer les arrêtés d'embauche correspondants.

VII- DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF :

Objet : VIREMENT DE CREDITS

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
65	6535			Formation	420.00
011	60628			Autres fournitures non stockées	1000.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	61524			Bois et forêts	-420.00
011	6135			Locations mobilières	-1000.00

VIII-LOGO DU SYNDICAT MIXTE DES MARAIS :

Monsieur ROUSSELOT présente les deux logos au Conseil Syndical, afin de déterminer lequel représentera le Syndicat Mixte des Marais de Sacy. Ceux-ci ont été réalisés par le service communication de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte.

Monsieur VANTOMME intervient sur le fait qu'il n'y a que des oiseaux, alors que des bovins seraient plus représentatifs du Marais et du travail mené par le Syndicat.

Monsieur DELMAS ajoute que de l'eau soit rajoutée au logo pour symboliser un élément vital du marais.

Monsieur CUGNIERE propose à ce qu'un vote soit réalisé pour décider lequel des deux logos servira de base et sera modifié dans l'esprit des propositions évoquées précédemment.

Un vote à main levé est réalisé et le logo rond de couleur bleu avec les trois oiseaux (canards) a été choisi par le Conseil Syndical, afin que celui soit amélioré, notamment :

- l'épuration de l'écriture ;
- la symbolique du bovin et de l'eau ;
- la forme de la partie basse.

IX - QUESTIONS DIVERSES :

Expérimentation de pâturage par le buffle d'eau :

Le bilan pour l'année 2014 sur l'expérimentation de pâturage par le buffle est positif. Monsieur VANTOMME demande quel est le ressenti des propriétaires privés ?

Monsieur CUGNIERE répond que les propriétaires sont demandeurs en période d'été, afin que les buffles effectuent un entretien de leur site. En revanche pendant la période de chasse cela est plus problématique. Si l'entretien à l'aide de cet animal veut être porté à une plus grande échelle (nombre d'animaux plus important), une concertation devra être menée pour trouver un compromis avec les chasseurs.

Monsieur DELMAS demande si un communiqué a été diffusé auprès de la population sur les naissances de buffle ainsi que sur l'expérimentation de pâturage.

Monsieur CUGNIERE répond que cette première année étant terminée et au vu des échéances futurs et des changements réglementaires, il va falloir en effet communiquer sur l'ensemble des actions du Syndicat et notamment l'expérimentation innovante sur les buffles.

Communication :

Monsieur Claude CWIKLINSKI présente au Conseil Syndical les articles de communication qui l'a réalisé.

Un article en format pdf sera diffusé aux communes afin de le faire paraître dans leur bulletin communal. Chaque commune souhaitant utiliser cet article pourra demander le format texte auprès du Syndicat.

Monsieur CUGNIERE souligne le travail important (plus de 40 pages) réalisé par M CWIKLINSKI. Il souligne son appropriation et sa compréhension de tous les enjeux liés au Syndicat.

Histoire du Marais :

Monsieur ROUSSELOT présente les recherches menées aux Archives départementales de Beauvais avec M CWIKLINSKI. De très nombreux et très riches documents ont été trouvés sur différents thèmes (extraction de la tourbe et valorisation, gestion de l'eau, pâturage, fauche...). Il sera difficile au syndicat de valoriser ces données au vu de leur quantité.

Monsieur DELMAS propose la mise en place d'un appel à bénévole pour mobiliser des personnes sur ce sujet. Des articles pourraient être diffusés dans les bulletins communaux et intercommunaux.

Monsieur CUGNIERE ajoute que des gens pourraient en effet être intéressés de s'impliquer dans cette recherche. Il propose la tenue d'une réunion pour les rassembler. Le Syndicat pourrait encadrer et aider les futures recherches. Un article en ce sens sera envoyé aux communes et aux communautés de communes dans les jours à venir afin que celui-ci paraisse dans les bulletins de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

